

A l'attention de Monsieur le Préfet de Région

SOLEIL DE TARASCON 3

7 Rue Prébel
22500 Paimpol

DREAL PACA

Division Evaluation Environnementale
16 rue Antoine Zattara
CS70248
13 331 Marseille Cedex 3

Objet : projet de serres agro-photovoltaïques au lieu-dit Berneraque à Tarascon (13) - Saisine de l'Autorité environnementale dans le cadre de l'examen au cas par cas.

Monsieur le Préfet de Région,

Conformément aux articles L122-2 et 122-3 du code de l'environnement, je vous consulte dans le cadre de mon projet de serres agro-photovoltaïques au lieu-dit Berneraque à Tarascon (13), afin de déterminer l'éligibilité de mon projet à évaluation environnementale.

Je joins à cette saisine :

- le formulaire CERFA renseigné pour un examen au cas par cas,
- les annexes sollicitées.

Ces différents documents ont été réalisés par :

- le cabinet Symbiose (Consultant en environnement),
- le cabinet Barth-Environnement (Expert faune/flore),
- le cabinet Aquageosphere (expert hydraulique).

Selon l'article R122-3 du Code de l'environnement, vous disposez de 35 jours afin de me notifier votre décision.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

M. Thomas Jean Yves

